

Communauté de Communes du Trièves	CONSEIL DE COMMUNAUTE Du 16 septembre 2024 18h30
	<i>Procès-verbal</i>

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le 16 septembre, à 18 heures 30, le Conseil de Communauté dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à St Martin de Clelles, sous la présidence de Jérôme Fauconnier.

Membres en exercice : 41

Date de Convocation : 10 septembre 2024

Présents : Jérôme Fauconnier, Marc Rochas, Eric Vallier, Didier Peybernes, Fanny Lacroix, Vincent Blanchard, Jean-Marc Bellot, Marie-Pierre Drain, Alexandre Eyraud Griffet, Sabine Campredon, Pierre Suzzarini, Danielle Montagnon, Gilles Barbe, Claude Didier, Jean-Louis Goutel, Eric Furmanczak, Caroline Fiorucci, Véronique Ménéghin-Caprio, Uta Ihle, Robert Cuchet, Christophe Drure, Gilles Cleret, Alain Vidon, Eric Bernard, Hélène Rossi, Claude Girard, Joël Zoppé, Béatrice Vial, Christian Roux, Pierrick Bonenfant, Anne-Marie Fitoussi.

Suppléants avec voix délibérative : Jocelyne Haut, Marc Giraud.

Suppléants sans voix délibérative : François Gaborit, Jean-Luc Granier.

Pouvoirs : Aymeric Faivre à Véronique Ménéghin-Caprio, Sébastien Besnard à Eric Furmanczak, Patrick Martinello à Marie-Pierre Drain, Alain Roche à Didier Peybernes, Yannick Faure à Anne-Marie Fitoussi, Françoise Streit à Danielle Montagnon.

Votants : 39

Eric Furmanczak est désigné secrétaire de séance

Présentation – Village alpin du XVIIIème siècle sur la commune de Gresse en Vercors

En préambule, Jean-Marc Bellot indique qu'il ne s'agit que d'un projet pour l'instant mais qu'il a jugé nécessaire d'en parler afin de le présenter. En effet, ce projet est important pour la commune de Gresse en Vercors et présente beaucoup d'intérêt dans le cadre de la démarche engagée par la commune vers un « tourisme 4 saisons ».

Stéphane Brunner a fait la démarche de solliciter la commune de Gresse en Vercors car son association recherchait un site touristique autour des vieilles pierres. Ce projet s'adapte bien aux communes du Balcon Est. Au bout d'un an de travail, il s'avère que pour être viable, ce projet doit être politiquement porté par le territoire. En effet, une commune seule ne peut y arriver. L'idée est de délibérer lors d'un prochain conseil communautaire.

Pour Fanny Lacroix, il s'agit d'un projet ambitieux pour lequel il convient d'avoir une voix forte à l'échelle du territoire pour l'amener ensuite jusqu'à la Région.

Jean-Marc Bellot explique que plusieurs rencontres ont eu lieu avec Stéphane Brunner, puis avec la DDT car de nombreux problèmes fonciers subsistaient. D'où la nécessité d'obtenir l'appui de la CCT avant d'élargir à d'autres partenaires.

Présentation par Stéphane Brunner

ViAlp est un projet inspiré d'un projet existant en Bourgogne en collaboration scientifique avec des architectes, des archéologues, des historiens et de nombreux bénévoles et salariés. Ce projet a été pensé pour s'implanter dans une zone de moyenne montagne où le réchauffement climatique se fait sentir. Il s'agit de construire un village alpin au croisement des Alpes du Nord et du Sud avec les techniques du XVIIIème siècle ; village qui sera une mosaïque de bâtiments qu'on peut trouver dans les différents massifs des Alpes. Il constituera une vitrine du patrimoine.

Depuis fin novembre 2023, des rencontres ont eu lieu avec des acteurs du Trièves. Le Vercors a été retenu car les matériaux sont disponibles sur place ; le Vercors offre du calcaire, du bois et de la terre en quantité suffisante. Comme on peut trouver du granit dans un périmètre proche, de l'ordre de 50 kms, le Vercors est donc une zone très indiquée pour ce projet.

Le choix du XVIIIème est une période historique riche avec la Révolution française et permet une transmission aux scolaires.

Le futur chantier sera un chantier d'insertion avec la participation d'apprentis encadrés par des professionnels rompus aux techniques anciennes. Ces bâtiments serviront également de vitrine d'isolation thermique écologique car il s'agit d'un sujet primordial à l'heure du changement climatique.

Ce sera vraiment intéressant de mettre en œuvre et documenter ces techniques dans les habitations des particuliers ou les bâtiments des collectivités.

L'équipe du projet est constituée d'un écosystème avec une équipe de terrain constituée d'artisans qui vont construire le village. Un comité d'expert sera présent pour garantir les choix afin d'assurer la cohérence scientifique du projet relatifs aux types de constructions et la période historique retenus.

Le principal atout du projet est d'avoir un fort attrait touristique. Par exemple, sur le projet de Guédelon en Bourgogne, les loges construites ont attiré 200 000 visiteurs en 4 ans. Il y a donc une carte à jouer pour le Trièves où 50 000 visiteurs sont espérés.

Ce projet a d'autres atouts ; il s'agit aussi d'une formidable aventure humaine réunissant des artisans du Trièves et de jeunes apprentis et c'est un projet pédagogique et adapté au changement climatique. Ainsi, il cible les scolaires qui viendront accompagnés de leurs enseignants pour découvrir outils et techniques anciennes, et pour étudier les matériaux. Des ateliers construits avec le corps enseignant seront mis en place et l'optimisation de l'accès au site, par autobus, par exemple, sera étudié.

Il est aujourd'hui nécessaire de repenser l'économie de la moyenne montagne en raison du réchauffement climatique.

Ce projet est inspiré d'un projet suisse très vivant, devenu la vitrine du patrimoine rural en Suisse et qui rencontre un grand succès.

En ce qui concerne le calendrier, Mr Brunner rappelle que l'étude de marché a débuté en septembre 2023 et que ce délai était nécessaire pour espérer un démarrage en 2025 voire en 2026 en raison de problèmes fonciers à résoudre qui risquent de retarder le projet.

Jérôme Fauconnier remercie Mr Brunner pour sa présentation et demande des informations relatives à la future société.

Si le projet se concrétise, la Société des Nouveaux Humanistes sera créée en 2025 quand le projet sera entièrement structuré, répond Stéphane Brunner. Il s'agira d'une SAS avec 3 associés.

Le budget de cet ambitieux projet s'élève à 700 000 € pour 3 années avec un autofinancement prévu par les recettes générées par les entrées sur le site. Par ailleurs, 150 000 € seront apportés par les associés et le reste proviendra de subventions diverses : commune, Intercommunalité, Département, Région et Europe.

Anne-Marie Fitoussi s'interroge sur la superficie nécessaire pour l'implantation de ce village.

Il suffit d'un hectare pour démarrer le projet mais à terme, 5 à 6 hectares sont nécessaires pour planter 30 bâtiments. C'est possible sur la commune de Gresse en Vercors mais il y a des contraintes à lever avant, répond Mr Brunner.

Pour Jean-Marc Bellot, après la réunion prévue avec la DDT en 2026, le début du projet pourrait plutôt avoir lieu en 2028 car la résolution des questions foncières est énorme et complexe à traiter. Ce sera long du fait de la révision du PLU et du SCoT ; il va falloir travailler et 2026 c'est demain. L'idée est donc d'obtenir un soutien massif qui commence par celui de la CCT et il conviendra ensuite d'aller négocier avec les autres acteurs. Jean-Marc Bellot est conscient que la tâche sera complexe pour parvenir à mettre tout le monde d'accord sur une surface de 5 ou 6 hectares. 2 ou 3 sites sont propices mais on n'en est pas là. C'est une question de politique territoriale et de savoir si la CCT est d'accord pour soutenir ce projet ou si elle n'est pas du tout d'accord.

Sabine Campredon s'interroge sur les réactions suscitées par le projet lors de rencontres avec des habitants du territoire.

Les artisans sont très motivés et chacun a envie de transmettre son savoir faire.

Jérôme Fauconnier demande si le Trièves peut absorber ce nombre important de visiteurs. Il convient d'apporter un point d'attention sur le curseur des personnes accueillies et de veiller à la maîtrise des moyens de transport au niveau du territoire.

Jean-Marc Bellot répond que Gresse en Vercors accueille déjà de nombreux touristes aujourd'hui.

Claude Didier, qui intervient en qualité d'élu à l'urbanisme à Mens, trouve intéressant le lien de transmission des savoirs faire et l'enjeu de diversification de la moyenne montagne. Il convient néanmoins d'être vigilant à ce que ce projet ne soit pas trop gourmand et apporter une vigilance accrue sur un éventuel afflux de touristes trop important. Il faut rester dans l'esprit Trièves et veiller à ce que ce territoire ne soit pas envahi.

Fanny Lacroix ajoute que ce projet relève de l'éducation populaire. Il convient bien sûr de rester dans l'esprit et mettre des limites pour rester cohérent avec la politique du tourisme du Trièves. Ce projet ambitieux a besoin de l'appui politique sans lequel il est impossible à porter pour une commune. Il nécessite un portage politique fort.

Jérôme Fauconnier souligne qu'il s'agit d'un projet interterritorial qui s'inscrira dans l'ensemble de la Grande Région Grenobloise.

Eric Vallier s'interroge en sa qualité de vice-président en charge de l'agriculture sur les terrains ciblés à Gresse et d'un éventuel déclassement de terrain agricole.

Jean-Marc Bellot répond par la négative ; aujourd'hui, ces terrains sont de l'autre côté des limites du SCoT. Par contre, sans révision du SCoT, cela sera compliqué.

Fanny Lacroix souligne la chance d'obtenir, grâce à Inspiration Vercors, un poste qui pourra permettre de construire les bases d'une économie 4 saisons.

Claude Didier trouve que ce projet est d'un grand intérêt mais il sera peut-être possible de réduire la voilure en nombre de bâtiments ou de réduire la superficie du terrain pour le mener à terme.

Jérôme Fauconnier renouvelle ses remerciements pour la présentation.

Présentation – Bilan du SCoT effectuée par Benoit Parent et Mathieu Perrin

Le SCoT doit évoluer dans les mois et les années qui viennent. Dans ce cadre, l'EP SCoT a organisé sur l'année 2023-2024 l'évaluation du SCoT en mobilisant l'ensemble des élus.

Benoit Parent explique que le comité syndical du SCoT a approuvé par délibération le 10 juillet 2024 le bilan du SCoT, et sur la base de cette analyse, décidé de procéder à la révision du SCoT.

Il rappelle la méthodologie ayant permis d'arriver à cette délibération du 10 juillet dernier : questions travaillées en bureau, suivies de l'organisation d'un séminaire en juin 2024 pour échanger à la suite duquel le bureau syndical a validé les compléments apportés au séminaire et a présenté le rapport évaluatif pour enfin aboutir au vote de la délibération de bilan du 10 juillet dernier.

Ensuite, il faudra que le conseil syndical du SCoT délibère le 27 novembre 2024 pour prescrire cette révision et préciser les objectifs poursuivis et les modalités de concertation.

D'ici là, il conviendra de définir les contours d'un SCoT sur mesure afin de répondre aux attentes des EPCI pour définir les trajectoires et se doter d'une stratégie qui s'adresse aux habitants et aux acteurs du territoire.

Le territoire a besoin d'un SCoT qui maîtrise les enjeux supra territoriaux et qui reconnaît le renforcement du rôle des EPCI ; il doit avoir la capacité d'ajuster la trajectoire à long terme pour rester adapté au territoire et aux circonstances. Benoit Parent cite pour exemple l'émergence de la mise en œuvre du SERM et la réflexion sur l'articulation de ce projet : parking, etc...

Il convient de partager collectivement le contenu du SCoT ; pour ce faire, 5 grands chantiers sont prévus afin d'arriver à répondre au mieux aux attentes des territoires en matière de planification.

Benoit Parent propose de venir au sein des EPCI devant les assemblées délibérantes afin d'éclaircir des points et répondre aux interrogations.

Mathieu Perrin explique que, d'ici février 2027, le SCoT devra avoir intégré la loi « climat et résilience » pour qu'en février 2028, les PLU/PLUi soient en compatibilité avec le Sdraddet ou le SCoT.

Pour la première tranche de 10 ans (2021/20230), seule la consommation d'espace est à prendre en compte dans le cadre du ZAN. Il faudra réduire la consommation d'espace des territoires pratiquement de moitié ; en effet, sur le territoire du SCoT, de 1565 hectares aujourd'hui, il faudra parvenir à 710 hectares. Ensuite, l'objectif de réduction du rythme de l'artificialisation se fera par tranche de 10 ans jusqu'en 2050 pour arriver à Zéro Artificialisation Nette (ZAN). Arriver aux bons arbitrages implique une bonne connaissance au niveau de chaque EPCI sur les consommations ENAF et les coups partis mais également sur les projets pouvant éventuellement être mutualisés.

Si le SCoT était défaillant, ou pas entré en vigueur dans les délais prévus, les ouvertures à l'urbanisation seraient suspendues.

Des discussions sont en cours autour de la manière de distribuer les 710 hectares sur l'ensemble du territoire de la Greg ; 2 principaux modes de déclinaison sont envisageables : mutualisation selon les types de projet ou selon une clé de répartition avec la prise en compte des enjeux de chaque territoire. Un rapport triennal d'artificialisation des sols est à produire mais pour l'instant il n'y a pas de connaissance fine de ce qui est compté ou pas. C'est un attendu légal mais qui nécessite une bonne connaissance du territoire, de savoir où sont les besoins ou les projets afin d'avoir une idée globale.

Jérôme Fauconnier s'interroge sur le nombre de rapports d'artificialisation sur le Trièves déjà faits.

Mise à part la commune de St Paul les Monestier, aucune autre commune ne l'a fait. Béatrice Vial explique que chaque commune doit faire son bilan et, ensuite, il conviendra de se réunir pour voir ce qui reste à l'échelle du territoire et voir où sont les éventuels blocages.

Jérôme Fauconnier demande comment récupérer des outils pour aider chaque commune.

Mr Parent répond que le portail de l'artificialisation se base uniquement sur les données foncières (soit le déclaratif). Il faut, par exemple, vérifier le nombre de permis de construire. L'objectif à l'échelle du SCoT est de réduire de 50% et ensuite, il conviendra de choisir une voie pour mutualiser à l'échelle du SCoT ou des intercommunalités et enfin à l'échelle communale.

Pierre Suzzarini s'inquiète car il ne reste pas grand-chose aujourd'hui sur Mens ; il y a de nombreux projets à Mens et il s'interroge sur la meilleure manière de se positionner en tant que maire.

La modification va aller relativement vite ; l'objectif proposé est une adoption pendant ce mandat. Pour arriver à un document approuvé en 2026, le travail et les discussions vont se poursuivre jusqu'en juin 2025. Parmi le travail à mener, il convient de vérifier la maturité des projets à venir, répond Benoit Parent.

Fanny Lacroix demande à quelle échelle doit avoir lieu la discussion.

Il s'agit d'un débat politique au sein du SCoT et d'un arbitrage qui doit aboutir à une décision politique assez tôt car il faut respecter le délai imparti soit juin 2025 répond Benoit Parent. Le but est que tout le monde joue carte sur table sur les projets en cours, les infrastructures etc... Il est également important de qualifier la consommation passée.

Pierrick Bonnefant s'interroge sur l'articulation du choix.

Mr Parent indique qu'aucun EPCI n'a de majorité au sein du SCoT ; le Trièves a 6% des voix au SCoT et la clé de répartition mêle la population et la superficie.

Robert Cuchet s'aperçoit de la difficulté à expliquer cette consommation maximum dans sa commune compte-tenu des différences importantes entre les préoccupations des habitants et au niveau des instances.

Alain Vidon rejoint Robert Cuchet ; cet objet technocratique est impossible à expliquer aux citoyens ; il s'abstiendra donc de voter.

Caroline Fiorrucci indique que les élus ne savent pas vraiment où en est la commune en matière d'espaces consommés et elle se demande comment faire pour trouver les chiffres. Il s'agit d'une énorme difficulté dont personne ne se rend compte. Cela dépasse le travail et la compétence des élus communaux.

Béatrice Vial la rassure en précisant que le portail d'artificialisation est très simple d'accès.

Jérôme Fauconnier rappelle que le service ADS pourra apporter son aide et qu'ainsi, il sera possible d'avoir des chiffres au moins sur les quelques dernières années. Il est convenu que des données à l'échelle communale (outils MOS) pourront être mis à disposition par le SCoT.

Le Président remercie Messieurs Parent et Perrin pour leur présentation.

Approbation du compte-rendu du conseil du 1^{er} juillet 2024

Adopté à l'unanimité

2024.116 – Bilan du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et démarche de révision et modification du SCoT

L'établissement public du schéma de cohérence territoriale (EP SCoT) a organisé sur l'année 2023-2024 l'évaluation du schéma de cohérence territoriale de la grande région grenobloise (SCoT de la Greg). L'ensemble des élus du SCoT ont été mobilisés afin de répondre aux 7 questions évaluatives en s'appuyant sur les éléments de constat. Le séminaire du 12 juin 2024, auquel plusieurs élus du Trièves ont participé, a permis de compléter le bilan et de rédiger une fiche de synthèse pour chaque question évaluative.

La conclusion de cette phase évaluative :

Les intentions formulées en 2012 ont été reconnues et leur effet en partie mesuré ; leur mise à jour y est progressivement apparue comme incontournable. Ainsi, sur les sept cibles d'action que constituaient les questions évaluatives, toutes sont apparues à compléter ou à redéfinir pour y intégrer de nouveaux enjeux, dont la vocation commune est de contribuer au maintien, voire à l'amélioration du cadre de vie. La vulnérabilité des territoires et des habitants aux effets du changement climatique, des risques naturels, de la crise énergétique, de la hausse du coût de la vie, des difficultés d'accès aux services, à la santé et aux aménités, apportent à cette notion de qualité du cadre de vie, la dimension d'un cadre commun autant que d'un indicateur de réussite de la planification : autrement dit, un cap à tenir.

Les échanges politiques de la démarche de bilan ont vu converger les expressions autour du besoin de renouveler la manière d'assurer la cohérence territoriale : Ils ont relevé :

- le besoin de redéfinir l'articulation entre le SCoT et les politiques des EPCI (établissements publics de coopération intercommunale) ;
- L'insuffisance du document à répondre aux nouveaux enjeux, notamment dans l'accompagnement des transitions ;
- L'obsolescence du document pour poursuivre l'accompagnement des politiques des EPCI et, son corollaire, la perte de son rôle intégrateur des normes de rang supérieur.

Les élus ont également relevé le besoin d'un SCOT

- qui précise les enjeux supra territoriaux,
- qui précise les cohérences et les complémentarités interterritoriales,

- qui reconnaît le renforcement du rôle des EPCI sur les compétences qu'elles exercent,
- qui se donne la capacité d'ajuster sa trajectoire à long terme, pour que les orientations restent adaptées aux circonstances et à la temporalité.

Lors du conseil syndical du 10 juillet 2024, les élus de l'EP SCOT

- Ont décidé:
 - de valider l'analyse des résultats de l'application du SCoT,
 - sur la base de cette analyse, de la nécessité de procéder à la révision du SCoT de la Greg.
- Se sont engagés à
 - Etablir le calendrier prévisionnel des travaux, avec un premier jalon, fixé début 2026, pour esquisser le Projet d'aménagement stratégique,
 - Préciser les efforts financiers des contributeurs et en s'assurant de la soutenabilité financière pour chacun d'eux.

L'exposé de l'EP SCOT a permis aux élus du conseil communautaire :

- D'appréhender et échanger sur les conditions de révision du SCoT et sur l'impact sur le territoire
- D'échanger autour des modalités de gouvernance SCoT – Trièves.

Il est proposé au conseil communautaire de prendre acte du bilan présenté et de la délibération du conseil syndical de l'EP SCoT et de constater le besoin de préciser la méthode de concertation afin de porter les enjeux du Trièves lors de l'élaboration du prochain SCoT.

Vote : Bilan du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et démarche de révision et modification du SCoT

Pour : 26 Contre : 1 (Bonnenfant) Abstentions : 12

2024.117 – Demande d'avis de l'assemblée délibérante dans le cadre de l'enquête publique relative à une demande d'autorisation environnementale : société TPCB (Travaux Publics Carrière Bocchietti) sur la commune de St Jean d'Hérans

La Communauté de Communes est sollicitée pour émettre un avis sur la demande d'autorisation environnementale pour le renouvellement et l'extension d'une carrière de matériaux alluvionnaires par la société TPCB (Travaux Publics Carrière Bocchietti) aux lieux-dits « Combe Béanne », « Croc du loup et le Guéras », « Les Beaumettes » et « Le Barbier et Clot » sur la commune de Saint-Jean-d'Hérans. Il est proposé au Conseil Communautaire d'émettre un avis négatif à cette demande, conformément à l'avis émis par la Commune de Saint-Jean-d'Hérans par délibération du 12 août 2022.

Eric Bernard rappelle l'historique ; une première demande a été acceptée pour une durée de 18 mois par la commune mais rapidement l'extension est devenue assez conséquente et a pris une grande partie de la plaine de St Jean d'Hérans entraînant de nombreuses nuisances (important trafic de poids lourds, poussière, petite nappe d'eau asséchée...) ; par ailleurs, le terrain n'étant jamais remis en état, et la deuxième demande portant sur une durée de 30 ans, la commune a donc émis un avis défavorable. Pierre Suzzarini, maire de la commune voisine, indique que le conseil municipal de Mens a aussi voté contre cette demande d'extension.

Joël Zoppé s'interroge sur la capacité du territoire à fournir des matériaux en quantité suffisante pour couvrir les besoins.

Eric Bernard répond que, certes, la carrière est utile sur le territoire mais aujourd'hui, une grande partie est exportée.

Vote : Demande d'avis de l'assemblée délibérante dans le cadre de l'enquête publique relative à une demande d'autorisation environnementale : société TPCB (Travaux Publics Carrière Bocchietti) sur la commune de St Jean d'Hérans : avis négatif

Adopté à l'unanimité

2024.118 – Modification du tableau des effectifs

Après avis favorable par le comité social territorial du 3 septembre 2024, il est proposé de modifier le tableau des effectifs comme indiqué dans le tableau en annexe.

Vote : Modification du tableau des effectifs

Adopté à l'unanimité

2024.119 – Harmonisation des bases mini de CFE scénario 2

La communauté de communes du Trièves est le dernier EPCI de l'Isère à n'avoir pas voté l'harmonisation des bases minimum de CFE, qui a lieu généralement au moment de la fusion. De ce fait, les bases minimum appliquées sont celles qui ont été votées par les communes avant 2012, actualisées chaque année automatiquement en fonction de l'évolution des prix à la consommation des ménages hors tabac.

Le barème appliqué découle des situations antérieures à la fusion en 2012 entre les CC de Mens, de Clelles et de Monestier de Clermont dont les régimes fiscaux étaient différents (fiscalité additionnelle pour les deux premières et fiscalité professionnelle unique pour la CC de Monestier).

On relève donc une certaine hétérogénéité selon les communes ainsi qu'une absence de progressivité du barème appliqué.

Les établissements concernés par les bases mini sont traités de manière inéquitable sur le territoire.

La proposition d'harmonisation des bases mini, travaillée en commission finances et lors du dernier conseil communautaire, permet à la collectivité de répondre aux exigences réglementaires, établit une égalité de traitement des entreprises sur le territoire du Trièves et génère une augmentation de la fiscalité des entreprises de 67 078 €.

Catégories		Moyenne base mini < 2024	Base mini 2024	Variation moyenne des cotisations	Variation / 2023	Nombre de redevables concernés
1	5 000 € < CA/R <= 10 000 €	561 €	400 €	- 43,01 €	- 2 022 €	47
2	10 000 € < CA/R <=32 600 €	1 018 €	800 €	- 54,06 €	- 7 028 €	130
3	32 600 € < CA/R <= 100 000 €	1 047 €	1 500 €	109,15 €	20 084 €	184
4	100 000 € < CA/R <= 250 000 €	1 045 €	2 000 €	244,18 €	25 150 €	103
5	250 000 € < CA/R <= 500 000 €	1 044 €	2 500 €	351,87 €	17 241 €	49
6	CA/R > 500 000 €	1 044 €	3 000 €	379,25 €	13 653 €	36
					67 078 €	549

Jean-Louis Goutel explique avoir regardé par rapport aux territoires voisins et que ce choix est proche de celui de la Matheysine. Il précise que les entreprises de catégorie supérieure à 500 000 € sont des entreprises de transports, de bâtiments et travaux publics et que le minimum est appliqué sur celles qui ont des valeurs locatives très faibles.

Vote : Harmonisation des bases mini de CFE scénario 2

Adopté à l'unanimité

2024.120 – Effacement de dettes suite jugement OM 1342€ et écoles 550.83€

Mme la Trésorière du SGC de la Mure a informé la CCT de la préconisation de la commission de surendettement de procéder à un effacement de dettes pour un particulier considérant que compte tenu de sa situation financière ces créances ne pourront être recouvrées.

Le montant s'élève à 1 892,83 € répartis par budget de la façon suivante (les crédits votés aux budgets primitifs sont suffisants pour couvrir ces dépenses) :

Budget Écoles 61531	2015	550,83	550,83
Budget Déchets 61505	2015	148,00	1 342,00
	2016	148,00	
	2017	148,00	
	2018	148,00	
	2019	148,00	
	2020	148,00	
	2021	148,00	

	2022	153,00	
	2023	153,00	
Total			1 892,83

Vote : Effacement de dettes suite jugement OM 1342€ et écoles 550.83€

Adopté à l'unanimité

2024.121 – DM 1 Budget principal

Il est proposé au conseil communautaire de modifier le budget principal 2024 pour les motifs et les montants suivants :

- Versement subvention 12 000 € Pep's Trièves sur DGF DL 2024/110 du 1er juillet 2024
- Fonds de concours halte-garderie de Clelles 3 places 16 362 € sur 2188 DL 2024/99 du 27 mai 2024
- Achat de terrain maison de pays à prendre sur le 2313 DL 2024/40 du 11 mars 2024
Ajustements MOE + contrôles maison de pays (2031 => 2313)

	DEPENSES			RECETTES		
SECTION DE FONCTIONNEMENT						
Objet	Chapitre	Article	Montant	Chapitre	Article	Montant
Subv. De fonctionnement aux autres personnes de droit privé	65	65748	12 000,00 €			
Dotation de compensation des EPCI (DGF)				74	741126	12 000,00 €
	TOTAL		12 000,00 €	TOTAL		12 000,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT						
Objet	Chapitre	Article	Montant	Chapitre	Article	Montant
Subv. Com. GFP --Bâtiments et installations	204	2041412	16 362,00 €			
Terrains nus (achat)	21	2111	4 000,00 €			
Constructions en cours	23	2313	- 4 000,00 €			
Autres immobilisations corporelles	21	2188	- 16 362,00 €			
Frais d'études	20	2031	- 260 000,00 €			
Constructions en cours	23	2313	260 000,00 €			
	TOTAL		0,00 €	TOTAL		0,00 €

Vote : DM 1 Budget principal

Adopté à l'unanimité

2024.122 – DM 2 Budget Tourisme

Il est proposé au conseil communautaire de modifier le budget tourisme 2024 pour les motifs et les montants suivants :

- Communication tour Obiou : inscription des crédits dépenses / recettes en fonctionnement (votés en investissement)

	DEPENSES			RECETTES		
SECTION DE FONCTIONNEMENT						
Objet	Chapitre	Article	Montant	Chapitre	Article	Montant
Participations régions				74	7472	20 000,00 €
Participations État				74	74718	10 000,00 €
Autres services extérieurs (et crédit-bail)	011	61228	30 000,00 €			
	TOTAL		30 000,00 €	TOTAL		30 000,00 €

Vote : DM 2 Budget Tourisme

Adopté à l'unanimité

2024.123 – DM 1 Budget Eau

Il est proposé au conseil communautaire de modifier le budget eau 2024 pour les motifs et les montants suivants :

- Annulation rôles sur exercices antérieurs

Objet	DEPENSES			RECETTES		
	SECTION DE FONCTIONNEMENT					
Objet	Chapitre	Article	Montant	Chapitre	Article	Montant
Autres charges exceptionnelles	67	678	2 000,00 €			
Virement à la section d'investissement	023		- 2 000,00 €			
	TOTAL		0,00 €	TOTAL		0,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT						
Objet	Chapitre	Article	- Montant	Chapitre	Article	Montant
Virement de la section d'exploitation			-	021		- 2 000,00 €
Autres	21	2188	- 2 000,00 €			
	TOTAL		- 2 000,00 €	TOTAL		- 2 000,00 €

Vote : DM 1 Budget Eau

Adopté à l'unanimité

2024.124 – Avance remboursable à la régie du domaine skiable de Gresse en Vercors

La Régie du Domaine Skiable de Gresse-en-Vercors a, par délibération du 27 août 2024, sollicité la Communauté de Communes pour obtenir une avance remboursable de 60 000 € leur permettant de démarrer la saison 2024-2025.

La Commune de Gresse-en-Vercors, par délibération du 3 septembre 2024, propose de se porter garante de cette avance de trésorerie.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'accorder à la Régie du Domaine Skiable de Gresse-en-Vercors une avance remboursable de 60 000 €, sous condition de la garantie apportée par la Commune et avec un remboursement au plus tard le 31 mai 2025
- d'autoriser le Président à signer une convention tripartite entre la Communauté de Communes, la Régie du Domaine Skiable et la commune de Gresse-en-Vercors
- d'inscrire cette dépense au budget général de la Communauté de Communes, au compte 27638 (créances immobilisées, autres établissements publics) et de diminuer d'autant le compte 2188 (autres immobilisations corporelles).

Jean-Marc Bellot indique que le travail relatif au problème de trésorerie des remontées mécaniques est engagé depuis de longs mois. Une bonne surprise est arrivée dans le cadre de l'assurance mais toutes les demandes formulées à la Préfecture pour permettre à la commune de Gresse en Vercors de combler partiellement le déficit ont été refusées.

Selon Jean-Marc Bellot, il convient d'adapter l'outil en cas de manque de neige et de travailler sur l'ensemble du domaine si de bonnes conditions de neige sont avérées.

Des économies ont été réalisées sur les charges de personnel et les charges de fonctionnement ont également baissé mais l'électricité continue d'augmenter ce qui complexifie la situation ; néanmoins la station se bat pour s'en sortir.

D'un point de vue politique, l'intérêt de faire appel à la CCT montre qu'on s'inscrit tous dans le même territoire. La commune continue ses efforts mais a besoin de l'aide de la CCT. Il aimerait continuer à travailler avec le groupe de travail constitué sur la commune pour pouvoir ouvrir la station le 21 décembre prochain. C'est à ce titre qu'il sollicite un accord pour cette avance de 60 000€ qui est absolument nécessaire.

Christian Roux s'interroge sur la possibilité de rembourser la somme dans 6 mois.

Pour Jean-Marc Bellot, il n'y a pas d'inquiétude à avoir, le remboursement sera possible. La Chambre régionale des comptes a validé cette solution.

Joël Zoppé remarque que c'est de plus en plus difficile pour la station et sachant que se pose la question des hivers doux et sans neige pour de nombreuses stations de moyenne montagne, il se

demande si c'est vraiment un service à rendre. Bien sûr, on a tous envie de sauver la station mais le résultat est incertain et surtout pour l'avenir. Il serait rassurant de savoir que Gresse en Vercors a un projet d'avenir pour la station.

Jean-Marc Bellot dit qu'effectivement tout dépend de la neige qui tombe ou pas et sur laquelle on n'a pas la main. La réflexion sur la création d'autres types d'activités se poursuit ainsi que celle sur la flexibilité et sur les coûts ; le travail est d'ailleurs bien avancé. Et, bien sûr la réflexion sur l'avenir se poursuit également mais bien évidemment sans garantie.

Jérôme Fauconnier souligne qu'aujourd'hui, le conseil communautaire a une demande précise sur laquelle se prononcer et qu'il ne s'agit pas de discuter de l'avenir de la station. La gestion de l'avenir de Gresse en Vercors doit se régler dans la commune. Si la CCT peut aider et dépanner, c'est parce que la situation n'est pas catastrophique comme dans certaines autres stations iséroises.

Il n'y a aucun souci à être solidaire, dit Joël Zoppé, mais seulement si derrière existe un projet d'avenir et d'orientation.

Pierre Suzzarini rappelle la discussion autour de la création d'un fonds de solidarité non avenue mais il s'agit bien ici du même contexte et de répondre à un besoin solidaire ; il se déclare favorable à condition que cela ne devienne pas pérenne.

Fanny Lacroix souligne également le temps, l'énergie et les moyens consacrés aux problèmes liés aux petites stations de basse altitude grâce aussi à l'Espace Valléen.

Vote : Avance remboursable à la régie du domaine skiable de Gresse en Vercors

Pour : 37

Contre : 2 (Anne-Marie Fitoussi et Yannick Faure)

2024.125 – Remboursement des frais d'hébergement et de repas d'élus

Dans le cadre de leurs mandats, les élus de la Communauté de Communes peuvent être amené à engager des frais sur leur fonds propres pour accomplir leurs missions.

A ce titre, il est proposé d'autoriser les remboursements suivants :

18 et 19 septembre – Projet culturel de territoire

La Communauté de Communes du Trièves est engagée dans la préparation d'un nouveau Projet culturel de territoire. Dans ce cadre elle a participé en novembre et décembre 2023 aux deux premiers des trois séminaires de formation et d'échange des pratiques, proposés par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) de l'Etat. Le troisième séminaire aura lieu les 18 et 19 septembre prochains à Chazelles-sur-Lyon (Loire). Il est proposé d'autoriser le remboursement à M. Pierre Suzzarini et Mme Sabine Campredon des frais d'hébergement (une nuit) et de repas (un repas) sur la base des frais réels engagés, soit en estimation, 85 euros chacun, et 170 euros au total.

10 septembre – Espace Valléen

Dans le cadre du projet Espace Valléen, porté par le service tourisme, Mme Fanny Lacroix s'est rendue le 10 septembre aux rencontres des élus des espaces valléens de la Région Auvergne-Rhône-Alpes à Moutier pour représenter l'espace valléen Vercors au côté de Jacques Adenot.

Il est proposé d'autoriser le remboursement à Mme Fanny Lacroix des frais d'hébergement (une nuit), de transport (161km), et de repas sur la base des frais réels engagés, estimés à 170 euros.

**(Sortie de Pierre Suzzarini, Sabine Campredon et Fanny Lacroix
qui ne prennent pas part au vote).**

Vote : Remboursement des frais d'hébergement et de repas d'élus

Adopté à l'unanimité

2024.126 – Avenant au marché 10/2023 – Mission de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une Maison de Pays à Clelles - 38930

Le conseil communautaire a délibéré favorablement le 11 décembre 2023 pour l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre relatif à « la construction d'une maison de pays à Clelles 38930 » CHABAL ARCHITECTES- 8, rue Charles Testoud 38 000 Grenoble pour un montant prévisionnel d'honoraires de 198 172,59 € H.T (taux de rémunération provisoire : 11,35 %).

Vu l'article 8.1.2. du cahier des clauses administratives particulières (CCAP) du marché : « *Fixation du coût prévisionnel des travaux et du forfait définitif de rémunération – Clause de réexamen* ».

Considérant que le coût prévisionnel au stade de l'Avant-Projet Définitif s'établit à 1 949 844, 00 € (travaux + équipements), le forfait de rémunération définitif est porté à 215 652.75 € HT.

Le conseil communautaire est invité à autoriser le Président à signer l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre fixant le forfait définitif.

Vote : Avenant au marché 10/2023 – Mission de maîtrise d’œuvre pour la construction d’une Maison de Pays à Clelles – 38930

Adopté à l’unanimité

2024.127 – Avenant n°2 au marché de mission de maîtrise d’œuvre n°10/2023 relatif à la construction de la Maison de Pays à Clelles

Par délibération du 26 décembre 2023 le marché de MOE pour la construction de la Maison de Pays a été attribué à « CHABAL ARCHITECTES ».

La formule de révision de la rémunération prévue dans le marché est erronée.

Il est indiqué dans l’article 8.3 du CCAP la formule suivante :

- $C = 0.125 + 0.85 \text{ Im/lo}$

Il est proposé au conseil de modifier la formule de la façon suivante :

- **$C = 0.125 + 0.875 \text{ Im/lo}$**

Il est proposé au conseil communautaire d’approuver la passation d’un avenant avec « Chabal Architectes » tel que défini ci-dessus.

Vote : Avenant n°2 au marché de maîtrise d’œuvre n°10/2023 relatif à la construction de la Maison de Pays à Clelles

Adopté à l’unanimité

2024.128 – Convention de partenariat 2024 entre la CCT et l’ADDEAR 38

La CCT a pour compétences, entre autres, l’aménagement du territoire et le développement économique, dont l’agriculture fait partie intégrante. Représentant 27 communes rurales de moyenne montagne, les élus du territoire souhaitent mieux appréhender les problématiques agricoles et faire émerger des projets en ce sens, ce qui nécessite une animation spécialisée au plus près des acteurs de terrain.

Plus spécifiquement, dans le cadre de sa Feuille de route agricole, la CCT souhaite mener des actions sur le renouvellement des générations en agriculture. Pour ce faire, la CCT souhaite s’appuyer sur les compétences de l’ADDEAR 38.

L’ADDEAR 38 est une association départementale créée en 2006 à l’initiative d’un groupe de paysannes et paysans qui a vocation à travailler sur les questions d’installation-transmission, de promotion de l’agriculture paysanne et de développement de réseaux paysans de partage, de solidarité, d’entraide et de mutualisation. Pour déployer ses actions sur l’ensemble du département, l’ADDEAR 38 s’appuie sur un Conseil d’Administration d’une dizaine de membres et sur son équipe salariée.

La présente Convention porte sur les actions détaillées ci-dessous et dans l’annexe de la Convention :

- participation au Groupe de travail Transmission-Installation : accompagnement spécifique sur l’installation et la transmission qui sont des enjeux majeur pour l’agriculture du Sud Isère, au-delà du suivi individuel des exploitations, pour partager la connaissance et les dynamiques territoriale, afin de cibler des actions adaptées au territoire (flécher des fermes à enjeux, sensibiliser les porteurs de projets aux filières à enjeux sur le territoire, etc...)
- organisation d’un temps pour favoriser la rencontre entre les porteurs de projet. Ces moments sont nécessaires pour favoriser la mise en réseau et les opportunités de partenariats en vue d’installation collective.

La présente convention prend effet au 1er septembre 2024 pour une durée de 4 mois.

Ce projet est inscrit au budget 2024. Le plan de financement est le suivant :

Dépenses		Recettes		
2024				
Groupe Transmission-Installation	500 €	Autofinancement CCT		2 000 €
Rencontre porteurs de projet	1500 €			
Total	2 000 €	Total		2 000 €

Il est proposé au conseil communautaire d’autoriser le Président à signer la convention avec l’ADDEAR 38.

Vote : Convention de partenariat 2024 entre la CCT et l’ADDEAR 38

Adopté à l’unanimité

2024.129 – Réponse à un appel à projet de l'ADEME sur l'accompagnement des agriculteurs face au changement climatique

Dans le cadre de la planification écologique, l'ADEME (agence nationale pour l'environnement et la maîtrise de l'énergie) a publié un appel à projets pour encourager les territoires à accompagner massivement les agriculteurs face au changement climatique.

L'agriculture représente le premier secteur économique de notre territoire et par son positionnement géographique en moyenne montagne sous influence méditerranéenne, le Trièves est particulièrement concerné par le changement climatique. Nous devons aider les agriculteurs du territoire mais aussi les élus locaux, les acteurs économiques et les décideurs et financeurs publics à avoir une meilleure connaissance des impacts du changement climatique sur l'agriculture du Trièves et des besoins d'accompagnement des agriculteurs, pour garantir la pérennité sur le long terme de ce secteur économique.

Le service agriculture/alimentation/forêt de la communauté de Communes propose de déposer un projet en deux volets :

- 1) Volet 1 : proposer un accompagnement individualisé aux agriculteurs volontaires pour leur permettre d'identifier les pistes d'atténuation et d'adaptation au changement climatique (1 journée en groupe, ou 5 jours individuels). Ces accompagnements seront pris en charge à 90% par la subvention de l'ADEME et le 10% restant à charge de l'agriculteur pourra être financé par une entreprise privée, ou par l'agriculteur lui-même. La chambre d'agriculture et la coopérative Oxyane proposent de réaliser ces accompagnements techniques ;
- 2) Volet 2 : conduire une étude dont l'objectif sera d'étudier la viabilité des systèmes agricoles en place face au changement climatique. Ceci permettra :
 - a. d'identifier parmi les systèmes agricoles en place ceux qui sont les plus vulnérables au changement climatique et de voir de quel accompagnement (technique, financier, formation) ils ont besoin
 - b. d'identifier des productions (cultures, variétés) qui pourraient se développer sur le territoire compte tenu de l'évolution du climat. Cela permettra d'orienter les agriculteurs en place mais aussi les nouveaux porteurs de projet agricoles et les communes qui accompagnent les porteurs de projet
 - c. d'accompagner les agriculteurs qui envisagent de transmettre leur exploitation dans les prochaines années pour que leur ferme soit transmissible et viable sur le long terme.

L'échelle du Trièves paraît adaptée pour mener ce type de projet car :

- Le Trièves constitue un ensemble géographique cohérent et particulièrement concerné par le changement climatique, dont les effets sont différents d'un territoire à l'autre ;
- L'étude de l'agriculture à cette échelle permet d'aller concrètement dans l'analyse des systèmes en place plutôt que de rester sur des généralités.

La Communauté de Communes du Trièves est chef de file de ce projet qui implique plusieurs partenaires :

- La chambre d'agriculture et la coopérative Oxyane réaliseront des diagnostics d'exploitation individuels,
- La chambre d'agriculture, la coopérative Oxyane et la Fédération des Alpagnes de l'Isère participeront à l'étude territoriale en apportant des connaissances et des données,
- Le Conseil Départemental de l'Isère participera au comité de pilotage de l'étude,
- Plusieurs opérateurs du territoire participeront au projet et feront le lien avec des agriculteurs de leur réseau, en particulier dans le domaine des céréales : la Minoterie du Trièves, le groupe Payre, le domaine des Hautes Glaces.

Au niveau de la Communauté de Communes, il est proposé de solliciter 99 377 € de subvention pour un programme d'actions total de 124 222 € pour les trois années 2025 à 2027. La part d'autofinancement s'élève à 24 844 € sur la durée du projet (3 ans).

Chaque partenaire du projet engagera des dépenses en lien avec le projet et sollicitera individuellement une subvention ADEME.

Le montant global du projet, comprenant les dépenses de tous les partenaires financiers (Chambre d'Agriculture, Coopérative Oxyane, Domaine des Hautes Glaces, Fédération des Alpagnes de l'Isère), s'élève à environ 317 000 € permettant de solliciter une subvention ADEME totale d'environ 268 000 €. Il est proposé au conseil communautaire d'approuver le dépôt d'une candidature à l'appel à projets de l'ADEME « accompagnement des agriculteurs face au changement climatique » dans les conditions décrites ci-dessus et d'autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la démarche et à l'exécution de cette délibération.

Selon Jean-Marc Bellot, ce projet est intéressant mais l'élevage devrait figurer au même titre que l'agriculture ; il propose d'intégrer les éleveurs avec les agriculteurs.

Eric Vallier indique que c'est le cas. Il a fallu répondre rapidement à l'appel à projet ; les éleveurs pourront se rajouter dans cet appel à projet ainsi que d'autres entreprises.

Jérôme Fauconnier souligne qu'il a fallu agir pendant l'été mais que l'ensemble des agriculteurs est concerné : éleveurs, maraichers, etc....

Gilles Barbe confirme que le problème a été soulevé en réunion et que les éleveurs du Trièves utilisant les alpages vont être pris en compte.

Vote : Réponse à un appel à projet de l'ADEME sur l'accompagnement des agriculteurs face au changement climatique

Adopté à l'unanimité

2024.130 – Avenant à la convention avec la Chambre d'Agriculture pour l'accompagnement des acteurs dans le cadre du projet de Maison de Pays du Trièves

Depuis 2018, la chambre d'agriculture est mandatée par la Communauté de Communes du Trièves (CCT) pour accompagner les producteurs et les artisans qui souhaitent s'engager dans le projet de Maison de pays du Trièves. Une convention triennale a ainsi été signée entre la CCT et la chambre d'agriculture de l'Isère afin de structurer cet accompagnement.

Cet accompagnement s'articule autour de deux axes principaux :

- La consolidation du groupe d'acteurs locaux, producteurs et artisans, porteur du projet jusqu'à sa concrétisation, par un transfert de compétences en matière de gestion de projet collectif

- L'évaluation de la faisabilité économique du projet de maison de pays à travers une étude chiffrée.

Cette convention a été renouvelée en 2021 jusqu'à l'ouverture de la maison de pays pour 10 jours d'accompagnement par an.

Initialement envisagée en 2024, cette ouverture est repoussée en 2026. Cet allongement des délais a contribué à de nombreux mouvements au sein du groupe de producteurs et artisans porteurs du projet. Depuis le début de l'année 2024, les avancées concrètes du projet de bâtiment ont donné un nouvel élan à la dynamique de groupe. Le nombre d'adhésion à l'association Maison de Pays a explosé : d'une dizaine d'adhérents, l'association compte aujourd'hui plus de 60 membres (futurs associés et dépôt vendeurs compris). Une SARL, qui gèrera le futur magasin de vente, a également été créée dernièrement.

Ce nouvel élan a engendré depuis le début de l'année une multiplication du nombre de réunions et de temps de coordination qui ont consommé les 10 jours d'accompagnement prévus en début d'année. Il est donc proposé de signer un avenant à cette convention pour 6 à 8 jours supplémentaires en 2024. La journée d'accompagnement est facturée 500 € HT. Une nouvelle convention sera rédigée pour les années suivantes jusqu'à l'ouverture de la Maison de pays.

Il est ainsi proposé au conseil communautaire d'autoriser le Président à signer un avenant à la convention entre la chambre d'agriculture de l'Isère et la CCT.

Vote : Avenant à la convention avec la Chambre d'Agriculture pour l'accompagnement des acteurs dans le cadre du projet Maison de Pays du Trièves

Adopté à l'unanimité

2024.131 – Réponse à un AMI (Appel à Manifestation d'Intérêt) du Ministère du travail, de la santé et des solidarités sur le repérage, la remobilisation et l'accompagnement des personnes les plus éloignées de l'emploi

Ce projet vise à repérer et remobiliser les personnes les plus éloignées de l'emploi, dites invisibles ou « non repérées », puis de réaliser un accompagnement socio-professionnel de ces personnes.

Les permanences « emploi » pour capter ce type de public dans les Maisons des habitants ne rencontrant pas le succès escompté, cet AMI donne la possibilité à la Communauté de communes du Trièves (CCT) de tester une approche plus qualitative. Ainsi, avec la conviction qu'il est nécessaire d'aller au plus près du public visé, une solution de van itinérant/bureau mobile est proposée pour réaliser du porte-à-porte pour **aller à la rencontre** des personnes les plus éloignées de l'emploi dans les 27 communes du Trièves. L'animateur, embauché par la CCT, qui réalisera ce porte-à-porte, tiendra également des stands (avec le van qui sera modulable) dans des espaces accueillant du public (événements locaux, sorties d'école, marchés, etc.) afin de maximiser les chances de capter ces personnes non repérées.

L'animateur réalisera ensuite la **remobilisation** de ces bénéficiaires en identifiant les contraintes périphériques (mobilité, santé, logement, garde d'enfants, etc.) à un retour à l'emploi, puis en leur

proposant un panel d'ateliers individuels ou collectifs (sport, sortie nature, théâtre, bénévolat, etc.) afin de leur permettre de reprendre confiance en eux et de se resocialiser, étape indispensable avant d'envisager un accompagnement professionnel.

Dans cette phase d'**accompagnement**, un focus particulier sera porté sur l'aide à la mobilité qui est un des freins majeurs à la reprise d'emploi dans un territoire étendu comme le Trièves. Afin de proposer des opportunités d'emploi à ces personnes, il est également nécessaire de renforcer les liens avec les entreprises du territoire pour être à même de leur proposer des immersions ou des offres d'emploi. L'animateur sera ainsi en charge de mobiliser les entreprises et de faire du lien avec les personnes en recherche d'emploi sur le territoire. A noter qu'une partie de ce travail d'accompagnement sera également pris en charge par la CCT (via la conseillère emploi) et par France Travail.

Vu qu'il n'y a pas de diagnostic territorial¹ sur lequel s'appuyer, l'estimation des invisibles est calculée par rapport aux statistiques nationales : 10% des personnes privées durablement d'emploi sont considérées comme « invisibles » / « non repérées ». Sur ces 54 personnes, il est souhaité qu'au moins 2/3 de ces personnes soient remobilisées et accompagnées vers une reprise de l'emploi, soit 36 personnes.

Ce projet implique de nombreux acteurs du territoire (4 structures d'insertion, 1 entreprise à but d'emploi, de multiples associations, etc.) mais également les territoires voisins (Matheysine, bassin grenoblois). Il permettra d'apporter un complément d'action essentiel à l'expérimentation « Territoire zéro chômeur de longue durée » actuellement en cours.

La demande de subvention pour ce projet est de 270 639 €. Le co-financement apporté par la CCT est de 83 355 €. Le coût total du projet est de 359 544€ (budget en annexe).

Il est proposé au conseil communautaire qu'un dossier de candidature à cet AMI soit déposé en septembre 2024.

¹ Hormis une étude sur le public des jeunes réalisée par la Mission locale

Vote : Réponse à un AMI (Appel à Manifestation d'Intérêt) du Ministère du travail, de la santé et des solidarités sur le repérage, la remobilisation et l'accompagnement des personnes les plus éloignées de l'emploi

Adopté à l'unanimité

2024.132 – Appui à l'accompagnement psychologique des publics en insertion et à l'analyse de la pratique des professionnels des SIAE et EBE

Le Trièves, labellisé Territoire zéro chômeur de longue durée en 2022, s'est engagé de manière concrète et dynamique dans la lutte contre la privation d'emploi avec le Comité Local pour l'Emploi (CLE) qui réunit de nombreux partenaires : l'Etat (DDETS), France Travail, le Département, les SIAE (Structure d'Insertion par l'Activité Economique) et l'Entreprise à But d'Emploi (EBE) Pep's Trièves.

Au sein des SIAE et de l'EBE, les professionnels qui accompagnent les publics vers l'insertion socio-professionnelle se retrouvent néanmoins souvent démunis face à certaines pathologies relevant de la santé psychique qu'ils ne maîtrisent pas.

Il n'existe pas sur le territoire de dispositif adapté à cette problématique de santé mentale. De plus, les solutions actuelles ne sont pas suffisantes (réorientation vers les centres médico-psychologique de Vif ou de La Mure, et des psychologues libéraux) pour répondre tant aux besoins des personnes en insertion, que du personnel encadrant de ces structures d'accueil.

Il est donc proposé de mettre en place :

- Des séances d'analyse de la pratique pour les professionnels des SIAE et de l'EBE afin d'accompagner les parcours de retour à l'emploi et de gérer les situations complexes
- Des séances d'analyse de la pratique pour les directrices des SIAE et de l'EBE
- Des rendez-vous individuels pour les salariés en insertion professionnelle dans les SIAE et EBE pour accompagner la gestion des émotions, des conflits, des addictions, du travail en équipe.

L'objectif de ce projet est de :

- Renforcer les SIAE (La Réserve, La Fourmi) et l'EBE (Pep's Trièves) dans leur accueil et capacité de maintenir dans l'emploi les personnes, tout en protégeant le collectif de travail existant
- Permettre aux personnes présentant des problématiques liées à la santé mentale d'être entendues, reconnues et prises en charge.

Le plan de financement est le suivant (détails des dépenses en annexe 1) :

Dépenses	Recettes	Demande de subvention	Co-financement
5200€	4200€	CTS (Conférence Territoriale des Solidarités) - Département	
	200€		Pep's Trièves (Entreprise à But d'Emploi)
	200€		La Réserve (SIAE)
	200€		La Fourmi (SIAE)
	400€		CCT

Afin de faire l'évaluation de ce dispositif, un bilan sera réalisé auprès du Comité local pour l'emploi. Il est proposé au conseil communautaire de déposer une demande de subvention auprès de la Conférence Territoriale des Solidarités (CTS) du Département de l'Isère à hauteur de 4200€ et que la Communauté de communes du Trièves co-finance ce projet à hauteur de 400 euros.

Vote : Appui à l'accompagnement psychologique des publics en insertion et à l'analyse de la pratique des professionnels des SIAE et EBE

Adopté à l'unanimité

2024.133 – Convention de maintenance du jeu « Résister ça s'apprend » entre la CCT et la commune de Gresse en Vercors

La Communauté de communes, dans le cadre du projet Outils ludiques de découverte, a mis en place cinq jeux ; L'élargissement de l'offre à destination des familles constituant une des actions du Schéma de Développement Touristique validé en 2019 par le Conseil communautaire.

Ces jeux donnent à comprendre plusieurs aspects du Trièves : histoire, patrimoine, biodiversité, vie de la forêt.

A Gresse en Vercors c'est le thème de la Résistance qui a été retenu, en lien avec le travail mené par l'association Histoire et Patrimoine sur ce sujet.

Un groupe de travail dont la commune de Gresse faisait partie, a abouti avec un prestataire spécialisé à un jeu original qui s'adresse aux familles avec enfants de tous âges. Le long d'un parcours de 1km6 aller, sont disposées des bornes de consignes pour découvrir à chaque fois une activité physique ou de réflexion. L'ensemble est composé de 12 stations, entre l'Odyssée verte et le Col de l'Allimas. Le jeu est gratuit.

Le jeu a été conçu pour que la maintenance soit très limitée. Il est toutefois nécessaire de prévoir une surveillance régulière afin de vérifier que les contenus nécessaires sur le terrain sont bien présents et que les petits équipements sont en état.

Un projet de convention a ainsi été établi entre la commune de Gresse en Vercors et la Communauté de communes pour effectuer cette maintenance. La commune s'est prononcée favorablement à la mobilisation régulière des agents techniques communaux pour ce faire. Ceux-ci auront un rôle de surveillance et d'approvisionnement. La Communauté de communes prendra en charge quant à elle les frais liés à l'entretien et au remplacement éventuel des petits équipements. Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser le Président à signer la convention.

Jean-Marc Bellot explique que le jeu a été installé avec les employés communaux et avec l'aide de l'association « Culture et patrimoine ». Il constitue un point d'attrait pour les touristes et valorise Gresse en Vercors. Il conviendra néanmoins d'améliorer l'adressage à partir du parking de l'Odyssée Verte.

Vote : Convention de maintenance du jeu « Résister ça s'apprend » entre la CCT et la commune de Gresse en Vercors

Adopté à l'unanimité

2024.134 – Convention de maintenance du jeu « L'appel de la nature » entre la CCT et la commune de Tréminis

La Communauté de communes, dans le cadre du projet Outils ludiques de découverte, a mis en place cinq jeux ; L'élargissement de l'offre à destination des familles constituant une des actions du Schéma de Développement Touristique validé en 2019 par le Conseil communautaire.

Ces jeux donnent à comprendre plusieurs aspects du Trièves : histoire, patrimoine, biodiversité, vie de la forêt.

A Tréminis ce sont les thèmes de la vie de la forêt et de la biodiversité qui ont été retenus, en lien avec le travail mené par la commune sur ces sujets.

Un groupe de travail dont la commune de Tréminis faisait partie, a abouti avec un prestataire spécialisé à un jeu original qui s'adresse aux familles avec enfants de tous âges. Le long d'un parcours autour du lieu-dit le pique-nique du Grand Ferrand, sont disposées 3 coffres et quelques objets pour découvrir les thèmes à partir d'un conte. Le jeu est gratuit.

Le jeu a été conçu pour que la maintenance soit limitée. Il est toutefois nécessaire de prévoir une surveillance régulière afin de vérifier que les contenus nécessaires sur le terrain sont bien présents et que les petits équipements sont en état. Les coffres ont été conçus pour être mis à l'abri durant l'hiver. Un projet de convention a ainsi été établi entre la commune de Tréminis et la Communauté de communes pour effectuer cette maintenance. La commune s'est prononcée favorablement à la mobilisation régulière des agents techniques communaux pour ce faire. Ceux-ci auront un rôle de surveillance et d'approvisionnement. La Communauté de communes prendra en charge quant à elle les frais liés à l'entretien et au remplacement éventuel des petits équipements. Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser le Président à signer la convention.

Anne-Marie Fitoussi se félicite d'avoir ce jeu sur la commune de Tréminis qui a rencontré un vif succès pendant l'été. Elle rappelle la participation des enfants de l'école de Tréminis à l'élaboration du jeu. Toutefois, il conviendra de prévoir l'installation de toilettes sèches sur le parcours.

Fanny Lacroix distribue des flyers d'informations.

Vote : Convention de maintenance du jeu « L'appel de la nature » entre la CCT et la commune de Tréminis

Adopté à l'unanimité

2024.135 – Contrat Territoire Lecture – Renouvellement 2024-2026

La Communauté de Communes du Trièves a signé le 15 novembre 2021 un Contrat Territoire Lecture avec l'Etat (Direction Régionale des Affaires Culturelles) pour trois années 2021-2022-2023.

Ce Contrat Territoire Lecture, associé à des aides au titre de la « Dotation Générale de Décentralisation », a permis d'améliorer le service de lecture publique à coût net inchangé pour la CCT :

- Subvention DRAC annuelle de 29 500 euros (exceptionnellement de 41 500 en 2022 pour réalisation d'une étude-diagnostic) ;
- Elargissement des horaires d'ouverture des bibliothèques de Monestier-de-Clermont, Mens et Le Percy, ce qui a permis en post-Covid de retrouver la fréquentation et le niveau de prêts d'avant Covid, et de l'augmenter pour les jeunes et les familles ;
- Renouvellement et rajeunissement de l'équipe de professionnelles (+ 0,5 équivalent temps plein depuis 2022) dans un fonctionnement en réseau conforté ;
- Action culturelle en bibliothèque renforcée, accueil en bibliothèque avec animations proposé à toutes les classes maternelles et primaires depuis 2022, augmentation des achats de livres pour une offre plus attractive.

L'Etat propose le renouvellement du CTL sur la période 2024-2026 ; les conditions financières sont en principe inchangées. Elles sont en réalité moins favorables, car l'Etat a versé sa subvention 2021 au titre d'un exercice complet alors que la CCT a peu dépensé cette année-là, compte tenu de la signature tardive du contrat. L'Etat répercute donc le trop-perçu sur les exercices 2025 et 2026. L'impact de cette répercussion est en cours de négociation avec l'Etat. Il est cependant proposé :

- de renouveler le Contrat Territoire Lecture pour la période 2024-2026, avec les mêmes objectifs d'ensemble (projet de convention en pièce jointe), et une priorité d'action confortée pour les publics éloignés de la lecture, pour les enfants, pour les familles ;
- d'autoriser le Président à signer la convention de CTL et tout document associé.

Vote : Contrat Territoire Lecture – Renouvellement 2024-2026

Adopté à l'unanimité

2024.136 – Mixages – Mise en place de 4 thématiques d’ateliers en direction des séniors pour 2025

Dans le cadre de sa mission de soutien à la vie sociale, l’espace de vie sociale Mixages propose pour l’année 2025, en direction du public senior intercommunal, 4 thématiques d’ateliers visant la lutte contre l’isolement et le maintien de l’autonomie.

1/ « Vis ma vie de Grand Parent »

Objectif :

- Proposer un espace de parole, de rencontre et d’échange, en direction des grands parents
- Lutter contre l’isolement.

2/ « C’est bon pour le moral »

Objectif :

- Prendre conscience de ses peurs et de ses difficultés
- Identifier des moyens de s’épanouir dans ses différents rôles
- Définir une place à son image, en fonction de ses attentes, ses capacités et ses besoins.
- Lutter contre l’isolement.

3/ « La douleur, la comprendre pour mieux la gérer »

Objectif :

- Identifier et connaître les mécanismes de la douleur
- Poser un regard objectif et bienveillant sur ses propres douleurs
- Définir une feuille de route au travers d’objectifs simples pour apprendre à soulager la douleur.

4/ « Accompagner le deuil »

Objectif :

- Mieux comprendre les étapes du deuil, de son deuil
- Regagner espoir en son avenir
- Se reconstruire, s’approprier ses émotions
- Aller de l’avant sans l’Autre.

Pour ce faire, il convient de solliciter la Conférence des financeurs via le département à la hauteur de **5244,80 euros**.

<u>Dépenses</u>		<u>Recettes</u>	
Services extérieurs (prestataires)	6556 €	Conférence des financeurs	5244,80 €
		CCT	1311,20 €
TOTAL	6556 €	TOTAL	6556 €

Il est proposé au conseil communautaire d’autoriser le Président à solliciter la conférence des financeurs.

**Vote : Mixages – Mise en place de 4 thématiques d’ateliers en direction des séniors pour 2025
Adopté à l’unanimité**

– Résiliation par avenant de la convention avec la CCIAG et signature de la nouvelle convention avec la CCIAG et le groupe CORIANCE pour le réseau de Meylan

REPORTEE

Les modifications à apporter à cet avenant sont arrivées trop tard de la Métropole pour pouvoir voter explique Christophe Drure.

2024.137 – Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE)

Pour garantir la sécurité sanitaire de l’eau de boisson, toutes les étapes de sa production doivent être vérifiées depuis la ressource en eau, le captage, le traitement et la distribution jusqu’au robinet du consommateur. Le plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE) répond à cet enjeu en appliquant une stratégie globale d’évaluation et de gestion des risques.

Les objectifs sont les suivants :

- Disposer d’une description technique et organisationnelle précise du service ;
- Recenser, sur le périmètre choisi, l’ensemble des dangers en matière de sécurité sanitaire ;
- Décrire de façon précise, homogène et hiérarchisée, l’ensemble des risques associés aux services d’eau ;

- Décrire les actions à mettre en œuvre ou les moyens de maîtrise, pour réduire ces risques ;
- Décrire l'organisation à mettre en place pour inscrire l'évaluation et le renforcement de ces programmes d'action dans un processus d'amélioration continue.

Cette démarche peut donc être décomposée en quatre phases :

- Phase 1 : Etat des lieux fonctionnels et organisationnels du service d'eau ;
- Phase 2 : Etude de dangers et appréciation des risques sanitaires associés au service d'eau ;
- Phase 3 : Elaboration du plan de gestion ;
- Phase 4 : Elaboration et mise en place des outils permettant d'inscrire la gestion dans un processus d'amélioration continue.

Il est proposé que la communauté de communes s'engage dans la mise en place d'un PGSSE.

L'idée est de démarrer dans un premier temps par le réseau principal des 7 communes actuellement exploité par la communauté de communes, afin de permettre une réelle appropriation de la démarche pour l'étendre après 2026 à l'ensemble des communes du Trièves.

A noter que l'Office International de l'Eau et l'Agence Régionale de Santé apporteront leur appui pour cette opération.

Il est proposé au conseil communautaire d'accepter l'engagement d'une démarche de Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE) sur le réseau principal de la communauté de communes du Trièves et le réseau de la Taillat, et d'autoriser le Président à solliciter les subventions auprès des différents partenaires et à signer tout document en rapport.

Vote : Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE)

Adopté à l'unanimité

2024.138 – Travaux eau potable – Demande de subventions auprès du Département de l'Isère et de l'Agence de l'Eau

Vu le budget primitif eau potable 2024, le Vice-président délégué à la compétence eau potable présente les investissements à réaliser suivants :

- Réservoirs d'eau potable, remplacement de portes et d'échelles - 50 000 €
- St-Paul-lès-Monestier, renforcement de la conduite d'eau potable rue de l'église - 25 000 €
- Reprise des ventilations des réservoirs – 15 000 €

Montant total : 90 000 € HT

Il est proposé au conseil communautaire d'accepter la programmation des travaux et d'autoriser le Président à solliciter des subventions auprès de l'Agence de l'Eau et du Département de l'Isère.

En ce qui concerne des travaux sur la commune de Sinard, ils seront proposés au vote le mois prochain.

Vote : Travaux eau potable – Demande de subventions auprès du département de l'Isère et de l'Agence de l'Eau

Adopté à l'unanimité

2024.139 – Eau potable – Approbation du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service – Exercice 2023

Le Vice-Président, délégué à la vocation Eau, présente le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service d'alimentation en eau potable pour l'année 2023. Il est proposé au conseil communautaire d'approuver le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service d'alimentation en eau potable pour l'année 2023.

Christophe Drure souligne le bon rendement du réseau de l'ordre de 81%.

Il rappelle que d'importants travaux vont débiter sur la commune de St Michel les Portes au 1^{er} octobre prochain.

Vote : Eau potable – Approbation du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service – Exercice 2023

Adopté à l'unanimité

– Questions diverses

• Informations diverses :

Eric Vallier informe l'assemblée de l'épidémie de fièvre catarrhale qui sévit sur le territoire national et impacte le Trièves depuis août 2024. Cette maladie affecte principalement les ovins ; en effet, les moutons sont plus touchés que les vaches. Néanmoins, les bovins peuvent être touchés et en mourir

aussi. Cette maladie entraîne la mort dans les 36 heures avec un taux de mortalité de 20 à 30%. Il n'existe pas de vaccins gratuits et cette maladie a plusieurs sérotypes. Les agriculteurs déplorent de n'avoir pas été prévenus par les pouvoirs publics. Le Trièves n'a jamais vécu un tel drame et la situation est catastrophique. De nombreux éleveurs sont impactés et rencontrent de graves problèmes. Certains troupeaux de moutons ont été décimés de moitié dans le Trièves. Il sera difficile de renouveler les troupeaux ce qui va entraîner un important manque à gagner.

Les troupeaux en alpage sont peu impactés en raison de l'altitude.

Jean-Marc Bellot informe que 15 bêtes sont décédées sur l'alpage du Brisou, pourtant entre 1200 et 1600 m d'altitude.

Jérôme Fauconnier voulait évoquer ce sujet car l'agriculture est importante pour le Trièves ; de nombreux élevages risquent d'être supprimés et pour l'instant aucune indemnisation n'est prévue par l'Etat. Il convient d'être vigilant sur les agriculteurs afin d'éviter des drames humains.

Eric Vallier ajoute qu'un courrier a été rédigé pour faire remonter les doléances des agriculteurs triévois et qu'une réunion est prévue le 18 septembre à St Jean d'Hérans à 13h30 en présence du groupement sanitaire pour tenter d'obtenir quelques explications et avoir une petite considération des pouvoirs publics.

Cette maladie, très virulente depuis le mois d'août, impacte également l'Europe.

Gilles Barbe souligne que le comice agricole organisé dernièrement à Prébois a connu une certaine morosité mais il a néanmoins ressenti le plaisir des agriculteurs d'y participer ; Frédérique Puissat a été sollicitée par les agriculteurs présents.

Claude Didier rappelle que « Quelle foire ! » a lieu du 18 au 22 septembre prochain et les festivités débutent le mercredi 18 septembre à 17h à la salle des fêtes de St Martin de la Cluze. De nombreuses visites seront organisées dans plusieurs lieux ainsi que des expositions, des films et une rencontre avec un amérindien venu de Colombie partager la vision de l'eau de son peuple. Une conférence débat sur le thème de « l'eau en Trièves » et notamment sur la prise de compétence eau et assainissement par la Communauté de Communes au 1^{er} janvier 2026 est prévue le samedi 21 septembre prochain de 10 à 11h30 à l'Espace culturel des Sagnes à Mens. Il distribue des flyers du programme.

Sabine Campredon invite chacun à venir le 5 octobre prochain à 17h30 à la Grange du Percy pour un parrainage républicain, organisé pour la 3^{ème} fois dans le Trièves. Les maires sont invités à venir avec leur écharpe. Il s'agit d'un message à forte valeur morale mais sans valeur juridique en faveur des demandeurs d'asile déboutés dans leur demande. Cette cérémonie est un message symbolique fort pour le Trièves, terre d'accueil.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40.